

dent qui sera suivi par ce gouvernement et par d'autres gouvernements. Je crois pouvoir dire que le gouvernement a généralement été heureux dans le choix des membres de cette Chambre. Je vois devant moi plusieurs sénateurs dont les idées et les opinions sont dignes d'un examen attentif; mais dans la nomination de l'honorable sénateur de Granville (l'honorable M. Chapais), il y a quelque chose qui sort de l'ordinaire, quelque chose de caractéristique. Je suis heureux de voir que son indépendance dans certaines circonstances n'a pas été un obstacle à sa nomination. Comme l'a dit l'honorable sénateur de De Lorimier (l'honorable M. Dandurand), c'est un fait bien connu que l'honorable sénateur de Granville aurait pu être nommé membre de cette Chambre, et aurait pu même devenir membre du gouvernement, s'il avait consenti à suivre la politique du gouvernement sur la plus importante question d'alors, c'est-à-dire la conscription. Je suis content que son indépendance n'ait pas été, dans l'opinion du gouvernement, un obstacle à l'acquisition de ses services pour le pays. La province de Québec a été heureuse d'apprendre la nomination de l'honorable sénateur de Granville, parce que, dans cette province, il est connu comme l'un des plus éminents journalistes et historiens; et ceux qui l'ont entendu l'autre jour ont eu la chance de juger de son talent d'orateur.

Maintenant, je désire ajouter quelques mots aux remarques de l'honorable sénateur de Bedford (l'honorable M. Pope) et de l'honorable sénateur de Boissevain (l'honorable M. Schaffner) au sujet du refus de sir Wilfrid Laurier d'entrer dans le cabinet Borden. Ils ont parlé de l'illustre homme d'état décédé, avec beaucoup de respect et de sympathie, mais ils l'ont blâmé d'avoir alors refusé de faire partie du gouvernement, alléguant qu'en agissant ainsi il avait refusé de favoriser ce qu'ils appellent l'unité du Canada. Honorables messieurs, je connais les motifs et les principes qui ont guidé sir Wilfrid Laurier en cette occasion, et je n'hésite pas à dire que ses motifs et ses principes étaient sincères et nobles—que, par suite de la position qu'il avait prise en plusieurs occasions, et des déclarations qu'il avait faites, il devait à son honneur de refuser d'entrer dans le gouvernement Borden. Par principe, il a toujours été opposé à la conscription comme étant une mesure coercitive, et cette mesure était contraire à son caractère et à ses dispositions naturelles. Il a donné la mesure de ces dispositions quand, dans le règlement de la question scolaire du Manitoba,

L'hon. L. O. DAVID.

il a refusé d'accepter une politique qui ne pouvait être mise à exécution sans exercer une coercition sur la province du Manitoba. Dans le temps que les Nationalistes, appuyés et soutenus, moralement et financièrement, par le parti conservateur, le dénonçaient comme un traître au Canada, déclarant qu'il préparait les voies à la conscription, il a déclaré emphatiquement qu'il ne serait jamais en faveur de la conscription, et qu'il combattrait toujours toute mesure de cette nature. Honorables messieurs, comment un tel homme pouvait-il répudier ses convictions et ses déclarations, et se joindre au gouvernement Borden? Non, il ne pouvait le faire. D'après les déclarations de certains journaux, il était sous l'impression, comme toute la province de Québec, que la conscription était dirigée particulièrement contre cette province. Ces déclarations ont soulevé une forte vague d'indignation dans tout le Québec, et quelques conservateurs comme sir Alexandre Lacoste et l'honorable sénateur de Granville (l'honorable M. Chapais) étaient aussi opposés à la conscription. Comment donc sir Wilfrid Laurier pouvait-il être en faveur d'une telle mesure, lorsque sa propre province, y compris les conservateurs eux-mêmes, s'y opposait? S'il avait été en faveur de la conscription, il aurait perdu son prestige dans la province de Québec, et laissé cette province à la merci des agitateurs, et cela inutilement. Il a toujours été d'opinion que le système volontaire était suffisant pour enrôler tous les soldats requis dans le temps; et lorsque le Canada eut fourni 400,000 volontaires, il a cru que ce nombre était suffisant, ou que, s'il ne l'était pas, ceux dont on aurait besoin pouvaient être recrutés par le même système sans recourir à une mesure de conscription. Cette opinion a été corroborée par l'honorable ministre des Postes (l'honorable M. Blondin) qui s'est exprimé exactement dans le même sens en Angleterre ou en France, je ne sais pas lequel de ces deux pays. La ministre des Postes a eu le courage de dire alors que si le système volontaire avait été convenablement suivi, le gouvernement aurait trouvé le nombre d'hommes considéré nécessaire.

Maintenant, honorables messieurs, les idées de sir Wilfrid Laurier n'ont-elles pas été justifiées par les événements qui ont suivi? Quel a été le résultat de la conscription? Quel a été le résultat de tout le trouble, de toute l'agitation, de tout le mécontentement créés par cette question dans tout le Canada, surtout dans la province de Québec? Sur les 80,000 conscrits, combien sont allés outre-mer? Environ 50,000.